



LE BILAN HORIZON

Le bilan horizon est une déclinaison du bilan professionnel, qui a pour objectif d'accompagner un agent dans la préparation de sa seconde partie de carrière ou dans l'approche de la retraite, en tenant compte de ses attentes, de ses besoins et de son parcours. Cette démarche est proposée par l'employeur et peut, dans certains cas être à l'initiative de l'agent.

➤ LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Le bilan horizon permet de :

- Faire un point sur sa situation professionnelle et personnelle au regard de la seconde partie de carrière ou de l'approche de la retraite
- Mettre en lumière ses compétences, ses ressources et les expériences significatives de son parcours
- Favoriser une meilleure compréhension de soi, de ses motivations et centres d'intérêt et de ses besoins;
- Explorer des pistes d'évolution ou de transition réalistes, qu'il s'agisse de valoriser son expertise, de transmettre ses savoirs ou de préparer une nouvelle étape
- Construire un projet professionnel ou un projet de fin de carrière structuré et aligné avec ses priorités de vie
- Retrouver une dynamique positive pour aborder sereinement la suite de son parcours

➤ LE DÉROULEMENT

L'accompagnement s'effectue sur une durée de 18 heures réparties sur 4 à 6 mois (à raison d'un rendez-vous hebdomadaire ou bimensuel). Il s'agit d'une démarche modulaire adaptée aux besoins de l'agent.

Le bilan professionnel se déroule selon une alternance d'entretiens individuels avec le conseiller en évolution professionnelle et de démarches personnelles.

➤ LES MODALITÉS

Public : à destination à tous les agents souhaitant engager une réflexion sur la préparation de leur seconde partie de carrière ou l'approche de la retraite.

Un conseiller référent du CDG29, dédié à l'accompagnement de l'agent, sera votre interlocuteur privilégié tout au long du processus.

➤ LA MISE EN OEUVRE

Avant le début de l'accompagnement, un échange avec la collectivité, ainsi qu'un rendez-vous de présentation de la démarche à l'agent sont proposés. Ces échanges permettent d'analyser la situation et de définir les attentes de chacun. En complément, une réunion tripartite (**gratuite et sans engagement**) est proposée avant le lancement du bilan professionnel.

À l'issue des premiers échanges ou de la réunion tripartite, une proposition financière sera transmise à la collectivité.

Un délai de 4 semaines minimum est requis entre la demande d'information sur le bilan professionnel et le début de la prestation, en lien avec l'accord du financement et l'organisation des séances.

Le bilan professionnel peut se réaliser sur ou en dehors du temps de travail (en accord avec l'employeur). Il se déroule dans les locaux du Centre de Gestion du Finistère à Quimper ou à Brest. Des entretiens à distance (téléphone ou visioconférence) peuvent également être envisagés.

➤ LE FINANCEMENT

Le coût du bilan professionnel est à la charge de l'employeur. Cependant, dans le cas où l'agent disposerait d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), le coût de l'accompagnement pourrait être pris en charge par le FIPHFP.

➤ EXEMPLE DE PARCOURS

Descriptif	Modalités	Durée
Réunion de démarrage tripartite en visio (facultatif)	Réunion	1 heure
Analyse de la demande et définition des objectifs. Rappel de la méthodologie et du cadre de l'accompagnement.	Entretien individuel	1 à 2 heures
Analyse du parcours professionnel et extra-professionnel	Entretien individuel + Travail accompagné (tests, questionnaires ...)	1 à 2 heures
Identification des compétences et ressources à disposition.		2 à 4 heures
Analyse de la personnalité, des intérêts, des motivations et des valeurs. Synthèse du profil personnel et professionnel.		2 à 4 heures
Recueil d'informations sur les droits à la retraite et sur les modalités de départs possibles pour préciser la date et les conditions de départ envisagés. Identification des premières pistes pour préparer la suite du parcours professionnel et personnel, au regard des informations recueillies.		1 à 2 heures
Réalisation de recherches documentaires.	En autonomie	2 heures
Examen des informations collectées, et articulation avec la situation de l'agent pour confirmer ou ajuster les premières pistes et préparer les prochaines étapes.	Entretien individuel	1 à 2 heures
Réalisation de démarches terrain.	En autonomie	2 heures
Bilan des démarches terrain, mise en perspective avec les compétences et ressources de l'agent, et confirmation ou ajustement des projets.	Entretien individuel + Travail accompagné	2 à 4 heures
Elaboration du plan d'action personnalisé.		1 à 2 heures
Synthèse et clôture du bilan professionnel.		1 à 2 heures
Réunion tripartite de clôture en visio	Réunion	1 heure
Total	18 heures	

➤ LES CONTACTS

Pour toute demande d'information, vous pouvez nous contacter :

Service Evolution Professionnelle

Centre de Gestion Finistère (CDG29)

7 Boulevard du Finistère · CS44048 · 29337 QUIMPER Cedex

02 98 64 11 30

evolution.professionnelle@cdg29.bzh